

Territoire desservi par une CRI en milieu rural ou semi rural - Exemple 2

CRI-1

SV privilégiées pour la publication des informations sur l'avis à l'électeur :

	<u>Endroits où siège la CRI</u>	<u>Horaire publié</u>
 113 à 116	Église Saint-Marc 18, rue de l'Église, Saint-Marc	Jour -20 9h à 13h Jour -16 18h à 21h Jour -15 9h à 12h

SV couvertes pour les demandes de visite à domicile :

 113 à 116

CRI-2

SV privilégiées pour la publication des informations sur l'avis à l'électeur :

	<u>Endroits où siège la CRI</u>	<u>Horaire publié</u>
 500	Maison Maria 9, rue principale, Bellerive	Jour -20 13h à 17h
 117 à 119	Salle municipale 37, avenue Blaise, Bellerive	Jour -18 14h à 20h Jour -15 9h à 12h

SV couvertes pour les demandes de visite à domicile :

 117 à 119 et 500

